

Compte rendu de la réunion bilan de la campagne de lutte 2024 contre le rat musqué et le ragondin, rongeurs aquatiques envahissants, sur le territoire des Hauts-de-France

Le mercredi 25 juin 2025 à 14 h à Loos-en-Gohelle

Présents (35 personnes)	Excusés (54 personnes)
ALLUARD Jean - Sébastien – Conseil départemental de la Somme	BAUDET Alice – Végéphyll
ASSET Thibaud – VNF (Nord-Pas-de-Calais)	BOLLENGIER Denis – Président de FREDON Hauts-de-France
BELLET Amélie – Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	CASTAING Manon – FDC 60
BONTE Pierre – Président de l'APANGA	CHASSIN Patrice – Association Régionale de pêche des Hauts-de-France
BOUGENIERE Jean-Christophe – FDC 62	COMPERE Hubert – Syndicat du bassin versant de la Serre Aval
BOULANGER Gaël – Conseil départemental de la Somme	DAMBRIE Richard
BREHON Jean-Charles – Président du GDON de l'Arrondissement de Béthune	DELACRE Jacques-André – Président du GIDON de la région d'Audruicq
COLPART Marine – GDS de Pas-de-Calais	DELANCHY Bruno – Secrétaire de AGPPA 02
CONTINO Lucas – Aquascope Virelles	DELEGLISE Nicolas – Président du GDON du Calaisis
COSTENOBLE Sébastien – USAN	DESFRENNE Karine – Association Régionale de pêche des Hauts-de-France
CROWYN Grégory – Conseil Départemental du Pas-de-Calais	DE TARLE Caroline – Fédération Nationale des chasseurs
DEGEZELLE Margot – FREDON Hauts-de-France	DIDIER Lison – FDC 02
DELBECQ Catherine – Administratrice de l'APANGA et de la FDC 59	DUHAYON Gérald – ARB Hauts-de-France / Espaces naturels régionaux
DOIRISSE Justine – GDON Pays de Lumbres / SMAGE Aa	DUJARDIN Jean-Pierre – Secrétaire du GDON SABEM
DOYER Francis – Président du GDON du Pays de St-Omer	DUPERRON Gilles – SMAPI
DUSANTER Philippe – Vice-président de l'AGPPA 02	ERNENWEIN Christine – Communauté de communes des Lisières de l'Oise
GRAS Jean-Luc – Président du GDON SABEM	FAVRELLE Patrice - VNF
HULOT Lucas – USAN	FLEURY Virginie – PETR Pays de Thiérache
JEZEQUEL Ophélie – FREDON Hauts-de-France	HAMEY Sabine – Vice-Président de l'APANGA
LEGRAIN Guy – Trésorier du GDON SABEM	HERMANT Thomas – Picardie Nature
MUCHEMBLED Odile - FREDON Hauts-de-France	HOCHART Jérôme – DDTM du Pas-de-Calais
NAUDET Cyrille – Président du GDON du Boulonnais / Administrateur de FREDON Hauts-de-France	HOUPIIN Yves – Président de l'ADGCPA de la Somme
NAYET Laurent – GDS du Pas-de-Calais	KOTWICA Guillaume – DREAL Hauts-de-France
PARESYS Antoine – Vice-Président du GDON Flandres-Maritimes	LATOUCHE Emmanuelle - OFB
RACHESBOEUF Alain – Maire de Dury et élu à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	LECOINTE Hubert – Président du GDON Hauts-Pays
ROCH Guillaume – Conseil régional des Hauts-de-France	LEDOUX Arnaud – DDTM 60
ROUSSEL Emmanuel – Conseil départemental de la Somme	LE GROS Stéphane – FRC Hauts-de-France
RUFFIN Mickaël – Communauté de communes de la région d'Audruicq	LEJA Frédéric – AGPPA 02
SIMOËNS Jonathan - USAN	LERMYTTE Marie-Claude – Sénatrice du Nord et Conseillère régionale
TEINTENIER Véronique – Vice-Présidente en charge de la biodiversité au conseil régional des Hauts-de-France	LE TOHIC Kévin – FDC 60
TOURNIER Alain – Vice-président de FREDON Hauts-de-France	LETURQUE Frédéric – Président de l'Association des Maires de France 62
TURPIN Mélinda – ARB Hauts-de-France / Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France	LEUBA Muriel – DRAAF / SRAL Hauts-de-France
VANDERFAEILLIE Maurice – Président du GDON Flandres Maritimes	MACAREZ Frédérique – Maire de Saint-Quentin
VANTOUROUX Christelle – DDTM 62	MARCHYLLIE Michel – Espaces Naturels Régionaux
VILLAIN Christophe – Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois	MARLANT Yannick – Communauté de communes des Trois-Rivières
	MEUNIER Pierre – ARB Hauts-de-France / Espaces Naturels Régionaux
	MOIRET Maxime – SMABE
	MULET Rémi
	NACHURY Hubert
	PAMART Dominique – PNR de l'Avesnois
	PAUWELS Laurent – FDC 59
	PHILIPPARD Cédric
	PIATKOWSKI Sébastien – Union des Maires de l'Oise
	POIRET Christian – Président du Conseil départemental du Nord
	POITOUT Claire – MEL
	POLIN Justine – Elue à la Communauté de commune de l'Est de la Somme
	PYPE Denis – Conseil Régional des Hauts-de-France
	QUENTIN Jean-Marc – GIC de la Souche
	RIBEIRO Carole – Communauté de communes du Pays de la Serre
	RISBOURG Nicolas – FRGDS Hauts-de-France
	SCHRAEN Willy – Président de la FRC Hauts-de-France
	SERGIEJCZYK Matthieu – Syndicat Mixte de l'Ailette
	TREUTENAERE Dimitri – Communauté d'agglomération du Pays de St-Omer
	VERSTRAETEN Jean-Jacques – Administrateur du GDON de l'arrondissement de Béthune

Ordre du Jour :

- ✓ Bilan de la campagne de lutte 2024 sur le territoire des Hauts-de-France
- ✓ Développement de la lutte contre le rat musqué, et le ragondin, sur les territoires des GDON et associations soutenues par la Région Hauts-de-France
- ✓ Extension et maintien de la lutte en Hauts-de-France
- ✓ Communication
- ✓ Perspectives

Introduction :

M. Alain TOURNIER, Vice-Président de FREDON Hauts-de-France excuse **M. Denis BOLLENGIER**, Président de FREDON Hauts-de-France.

M. Alain TOURNIER, Vice-Président et **M. Cyrille NAUDET**, Secrétaire-Adjoint, co-Présidents de la commission Vertébrés Nuisibles de FREDON Hauts-de-France introduisent la réunion en remerciant la Région Hauts-de-France, la DRAAF/SRAL Hauts-de-France et la DREAL Hauts-de-France (via le Fonds Vert) pour leur soutien financier ainsi que l'ensemble des acteurs présents. Ils rappellent la nécessité de coordonner la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants à l'échelle des Hauts-de-France.

1. **Préambule** (Mme Margot DEGEZELLE, FREDON Hauts-de-France)

Cf Diaporama Bilan de la lutte contre les RAE en HDF – Campagne 2024

Mme Margot DEGEZELLE rappelle l'existence de la commission vertébrés nuisibles à FREDON Hauts-de-France, sa composition ainsi que le rôle de FREDON Hauts-de-France dans la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants.

Mme Margot DEGEZELLE rappelle les différences morphologiques entre le ragondin, le rat musqué et le rat surmulot. Cette diapositive pourra être utilisée par les acteurs de la lutte pour communiquer avec les piégeurs.

2. **Bilan de la campagne de lutte 2024** (Mme Margot DEGEZELLE, FREDON Hauts-de-France)

Cf Diaporama Bilan de la lutte contre les RAE en HDF – Campagne 2024

Bilan de la lutte contre le rat musqué et le ragondin dans l'Aisne

- Dans l'Aisne, entre 2021/2022 et 2023/2024, on observe une diminution de 14 % des prises de rats musqués avec 2 343 rats musqués détruits en 2023/2024. On observe aussi une stabilisation des prises de ragondins sur la même période. 11 000 ragondins ont été détruits en 2023/2024 (source : FDC 02 et Syndicat mixte de l'Ailette).
- Sur ce territoire, les rongeurs aquatiques envahissants sont principalement tués par tir contrairement aux autres départements de la région. 99% des rats musqués et 94% des ragondins ont été piégés par des piégeurs volontaires.
- Dans le département de l'Aisne, la lutte collective s'organise progressivement avec le PETR Pays de Thiérache, le syndicat mixte de l'Ailette, la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ainsi que la communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

M. Philippe DUSANTER indique qu'une convention a été mise en place entre l'AGPPA 02 et la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois en 2024 et 2025. 18 piégeurs sont présents sur le territoire de la communauté d'agglomération (34 communes couvertes). Depuis janvier 2025, il

Il y a eu 29 rats musqués et 260 ragondins piégés par les piégeurs volontaires sur ce territoire. En 2025, une convention a été mise en place entre l'AGPPA 02 et la communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère. 28 piégeurs sont présents sur le territoire de la communauté d'agglomération (48 communes couvertes). Depuis janvier 2025, il y a eu 19 rats musqués et 386 ragondins piégés par les piégeurs volontaires sur ce territoire. L'AGPPA 02 organise des réunions d'informations pour coordonner et motiver les piégeurs volontaires sur ces territoires.

M. Alain TOURNIER ajoute que l'Oise fait de nombreuses crues ce qui favorise le déplacement des populations de rongeurs aquatiques envahissants.

Mme Odile MUCHEMBLED félicite la coordination réalisée par l'AGPPA 02, les GIC et la fédération départementale des chasseurs dans le département de l'Aisne.

Bilan de la lutte contre le rat musqué et le ragondin dans le Nord

- Dans le Nord, on observe une baisse des captures de rats musqués : -78% de 2015 à 2024, cependant, entre 2023 et 2024, il y a une augmentation de 7% des captures. 9 655 captures ont été comptabilisées en 2024 (GDON Flandres-Maritimes, USAN, GDON SABEM, MEL).

Cette diminution globale peut s'expliquer par différents facteurs :

- L'efficacité des mesures mises en place ces dernières années
- La baisse du nombre de piégeurs
- Des phénomènes climatiques qui influencent la reproduction des rats musqués mais également, l'accessibilité des zones de piégeage.

La même diminution est observée dans les données fournies par l'APANGA, en année cynégétique avec -76% des captures entre 2015/2016 et 2023/2024.

L'augmentation des captures entre 2023 et 2024 peut s'expliquer par les inondations de 2023 et 2024 qui ont favorisées le développement des populations de rats musqués mais aussi par le dynamisme mis en place sur le territoire de la MEL et du GDON Flandre Maritime.

- On observe une nette augmentation des captures de ragondins de 69 % entre 2021/2022 et 2023/2024 avec 478 ragondins piégés en 2023/2024 (source : APANGA). 41 communes sont concernées par la problématique du ragondin sur les territoires des GDON du Cambrésis, de Sambre Avesnois, de la Scarpe Amont et SABEM, de la MEL et de l'USAN. On observe une concentration des populations de ragondins au sud du département, où les réseaux hydrographiques sont plus nombreux.
- Le nombre de piégeurs professionnels (10) et volontaires (21) diminue de 67% entre 2022 et 2024 pour les GDON de Flandre Maritime, de Radinghem-en-Weppes (sur le territoire de l'USAN) et SABEM. Cependant, les piégeurs volontaires du GDON de Radinghem-en-Weppes n'ont pas été comptabilisés en 2024.
- En ce qui concerne les données de la MEL, 2 174 rats musqués ont été capturés sur le territoire en 2024. L'ensemble de ces captures ont été réalisées par une entreprise privée.
- Le GDON SABEM est en cours de redynamisation avec l'implication de son conseil d'administration, la Région Hauts-de-France, l'APANGA et FREDON Hauts-de-France.

M. Maurice VANDERFAILLIE indique qu'en 2023, sur le territoire du GDON de Flandre Maritime, les captures ont diminué de 16% par rapport à 2022 à causes des inondations rendant inaccessibles certaines zones de piégeage. Ceci peut expliquer l'augmentation de 24% des captures sur ce territoire en 2024.

M. Pierre BONTE signale qu'il est difficile de motiver les piégeurs dans le Cambrésis, l'Avesnois et le Scarpe Amont car il n'y a pas de prime à la capture. Seul le secteur de la Communauté de communes du Pays de Mormal met en place une prime à la capture. Le piégeage est de plus en plus difficile. **Mme Odile MUCHEMBLED** répond qu'il faudrait redynamiser les GDON de ces secteurs pour coordonner une lutte collective et motiver les piégeurs. Pour cela, il faut des personnes motivées autour de la table.

M. Cyrille NAUDET demande si les piégeurs du département du Nord sont obligés d'adhérer à l'APANGA. **M. Pierre BONTE et Mme Catherine DELBECQ** répondent qu'ils ne sont pas obligés mais que l'adhésion (20€) leur apporte des avantages dont l'assurance et l'achat de pièges à tarif préférentiel.

M. Jean-Sébastien ALLUARD demande s'il y a de la compétition entre le castor et le ragondin. **M. Pierre Bonte** répond qu'il n'y a pas de compétitions entre le ragondin et le castor car ils ne mangent pas la même chose. Cependant, il y a de la compétition entre le rat musqué et le ragondin. **Mme Catherine DELBECQ** souligne qu'aucun castor n'est retrouvé dans les pièges.

Bilan de la lutte contre le rat musqué et le ragondin dans l'Oise

- Dans l'Oise, entre 2014/2015 et 2023/2024 on observe une diminution de 74% des prises de rats musqués avec 436 rats musqués détruits en 2023/2024. Les fluctuations s'expliquent, en partie, par les changements opérés au sein de l'ADPAOGP. En effet, cette dernière était peu active en 2020 et 2021. Elle a été redynamisée en 2022 par la Fédération Départementale des chasseurs de l'Oise avec un changement de bureau de l'ADPAOGP. Il devrait donc s'opérer une hausse progressive des captures par la suite.
- On observe une hausse des captures de ragondins entre 2020/2021 et 2023/2024 avec 2 326 ragondins capturés en 2023/2024 (source FDC 60). L'Oise se place donc en deuxième département avec le plus de captures de ragondins.
- A ce jour, il n'y a pas de lutte collective de mises en place dans le département de l'Oise.

L'assemblée se questionne sur les techniques de régulation intitulée « autre » dans le graphique « régulation du rat musqué dans l'Oise ». **Mme Margot DEGEZELLE** explique que les autres techniques de régulation peuvent être du déterrage ainsi que du tir à l'arc.

M. Cyrille NAUDET déplore le manque de motivations sur ce territoire. **Mme Odile MUCHEMBLED** ajoute que plusieurs réunions ont eu lieu avec la fédération départementale des chasseurs de l'Oise et l'association des piégeurs. Les réunions étaient encourageantes mais les actions n'ont pas abouti. Il faut laisser le temps à l'association de piégeurs de se redynamiser et de former son réseau de piégeurs. FREDON Hauts-de-France est présent sur ce territoire mais ne peut pas avancer seul.

M. Alain TOURNIER ajoute que l'aval de l'Oise dans l'Aisne est couvert par les piégeurs volontaires, il faut une continuité sur le reste de la rivière sinon la lutte collective ne sera pas efficace.

Bilan de la lutte contre le rat musqué et le ragondin dans le département du Pas-de-Calais

- Dans le Pas-de-Calais, une baisse des captures de rats musqués est également constatée (- 61% entre 2015 et 2024). Le nombre de captures de rats musquées est de 25 234 en 2024. Cette tendance est aussi la même pour les données fournies par la Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais avec une diminution des captures.

- Deux ragondins ont été piégés sur le GDON du pays de St-Omer en 2024 et des ragondins ont été piégés sur le GDON de l'arrondissement de Béthune en 2024 et 2025. Il faut donc être vigilant car il est présent.
- Le nombre de piègeurs dans les GDON du Pas-de-Calais augmente légèrement en 2024 et passe de 444 à 451. 12 piègeurs sont professionnels tandis que le reste sont des piègeurs volontaires.

Mme Justine DOIRISSE ajoute que sur le GDON du Pays de Lumbres seul 10 piègeurs sont actifs et que lors d'inondations l'accessibilité des zones de piégeages devient compliquée. Il est difficile de maintenir la motivation des piègeurs sur l'ensemble du territoire.

M. Jean-Christophe BOUGENIERE indique que le ragondin arrive aux limites du département, plusieurs informations sont remontées mais les prises ne sont pas déclarées. Il est donc difficile de connaître sa progression dans le département. Il faut être vigilant pour les années à venir. Il ajoute que les signalements de rats laveurs augmentent dans la vallée de l'Authie.

M. Cyrille NAUDET indique que le GDON du Haut-Pays est en redynamisation depuis deux ans grâce à l'utilisation de financements historiques et l'appui de la communauté de communes Haut-Pays du Montreuillois.

M. Grégory CROWYN s'étonne de voir qu'une association locale de pêche finance le GDON du Pays de Saint-Omer. **Monsieur Francis DOYER** et **Mme Odile MUCHEMBLED** expliquent que c'est un financement historique et symbolique sur ce territoire pour service rendu aux pêcheurs.

M. Francis DOYER explique qu'il y a une baisse du nombre de prises mais aussi une baisse du nombre de piègeurs sur le territoire du GDON du Pays de Saint Omer. Il s'inquiète de l'augmentation de la moyenne d'âge des piègeurs. Il n'est pas simple de recruter des jeunes piègeurs. Il se demande si l'agrément de piégeage ne devrait pas être intégré dans la formation professionnelle agricole. **M. Pierre BONTE** ajoute que l'APANGA met en place des formations auprès de l'Institut d'Anchin depuis 20 ans. Cette formation reste optionnelle mais les élèves la demandent et s'y intéressent. **Mme Melinda TURPIN** demande si les élèves formés continuent de piéger lorsqu'ils quittent le lycée. **M. Pierre BONTE** indique que cela dépend des profils, mais souvent ils continuent de piéger car ils sont issus du monde agricole et sont sensibilisés à la nécessité de piéger. **Mme Odile MUCHEMBLED** ajoute que dans certaines zones il y a moins de piègeurs mais que dans d'autres zones les jeunes s'intéressent au piégeage et à la chasse. **M. Jean-Luc GRAS** complète en indiquant que le GDON SABEM se rapproche également des lycées professionnels agricoles sur le sujet car les élèves sont intéressés. **M. Cyrille NAUDET** ajoute qu'à la maison familiale de Samer, où il est formateur, l'agrément de piéreur fait partie du diplôme en session agricole. Cependant, il est difficile pour un jeune actif de relever les pièges tous les jours.

M. Jean-Charles BREHON demande s'il faut être piéreur pour piéger des rongeurs aquatiques envahissants. **Mme Margot DEGEZELLE** et **Mme Odile MUCHEMBLED** indiquent qu'il faut être déclaré en mairie et adhérer à un GDON pour piéger sans agrément. Sans agrément de piéreur, seul les pièges de catégorie 1 (non tuant) sont autorisés. Cependant il est fortement recommandé de suivre une formation d'agrément. **M. Cyrille NAUDET** ajoute qu'il existe un vide juridique dans ces conditions car le piège étant non tuant. Si le piéreur n'est pas chasseur, ni piéreur agréé et qu'il prend une Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts (autre que le rat musqué ou le ragondin), il ne peut pas la tuer, ni la relâcher.

Bilan de la lutte contre le rat musqué et le ragondin dans le département de la Somme

- Dans la Somme, entre 2014/2015 et 2023/2024, on observe une diminution de 72% des prises de rats musqués avec 1 889 rats musqués détruits en 2023/2024 (+25% par rapport à 2022/2023). On observe à contrario, une augmentation de 766 % des prises de ragondins

entre 2014/2015 et 2023/2024 avec 641 ragondins capturés en 2023/2024 (source : FDC 80).

- Une lutte collective a été mise en place sur le territoire de la communauté d'Agglomération de la baie de Somme en 2024 avec une prime à la capture.

M. Jean-Sébastien ALLUARD indique que sur le canal maritime les pièges peuvent facilement être submergés. Ils souhaitent donc mettre en place des pièges sur radeaux. Ils sont restreints aux pièges de catégorie 1 pour le piégeage, une demande d'autorisation de tir est en attente de réponse.

Bilan global de la lutte contre le rat musqué et le ragondin dans les Hauts-de-France

Globalement, on observe :

- Une diminution des prises de rats musqués sur l'ensemble des Hauts-de-France avec une diminution des captures de 23% pour le Nord et le Pas-de-Calais entre 2022 et 2024 et de 9% pour l'Aisne, l'Oise et la Somme entre 2021/2022 et 2023/2024.
- On observe une augmentation des captures de ragondins sur l'ensemble des départements avec +69% de captures pour le Nord ainsi qu'une augmentation de 7% dans l'Aisne, l'Oise et la Somme.

Les piégeurs ont un impact positif sur la démographie des rats musqués et peuvent s'en féliciter. Il y a une diminution de la présence des rongeurs de manière générale sur les Hauts de-France.

Focus sur le piégeage du ragondin (M. Pierre Bonte, APANGA)

La technique de piégeage pour le ragondin est similaire à celle pour le rat musqué, la différence c'est le gabari. La taille du piège va être plus importante et adaptée à la taille du ragondin.

Les pièges à ragondin peuvent également capturer des rats musqués. Les pièges à ragondins sont plus coûteux.

Il faut être vigilant à la présence du castor, car il est interdit de mettre des pièges tuants si le castor est présent sur le secteur.

3. Bilan du programme de lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants en lien avec la région. (Mme Margot DEGEZELLE, FREDON Hauts-de-France)

Cf Diaporama Bilan de la lutte contre les RAE en HDF – Campagne 2024

Evaluation du développement de la lutte

Mme DEGEZELLE Margot rappelle les engagements des GDON et de FREDON envers la région Hauts-de-France qui finance 25 % des primes à la capture à 2€ (soit 0,50 € par queue) aux GDON et territoires impliqués dans le programme en 2024.

Opération coup de poing concertées

Différentes opérations « coup de poings » ont été réalisées par les groupements opérateurs en 2024 et 2025. L'opération « coup de poings » a pour objectif de piéger un maximum de rongeurs aquatiques envahissants avant la reproduction des rats musqués, entre février et mars.

M. Mickaël RUFFIN indique que sur le GDON de la région d'Audruicq, sur 6 semaines jusqu'au 31 mars, tout est mis en œuvre pour que les piégeurs se mettent en action. Sur les communes où

les piégeurs ont été dynamiques pendant l'opération coup de poing, une baisse des captures est observée sur le reste de l'année.

Part de la lutte suivant les différentes catégories de piégeurs :

En neuf ans, 3 496 piégeurs volontaires ont piégé 264 122 rongeurs aquatiques envahissants. Ils représentent 97% des piégeurs et piègent 77% des rongeurs aquatiques envahissants.

106 piégeurs salariés ont piégé 81 039 rats musqués sur neuf ans. Ils représentent 3% des piégeurs et piègent 23% des rongeurs aquatiques envahissants. Il existe donc une complémentarité entre les piégeurs bénévoles et salariés.

Evolution du nombre de captures (pour les GDON de l'arrondissement de Béthune, du Boulonnais, du Pays de St-Omer, de la région d'Audruicq, de SABEM, du PETR Pays de Thiérache et de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois)

Le nombre de capture des piégeurs volontaires et professionnels sont en baisse entre 2022 et 2024. Cette baisse dans la majorité des GDON peut s'expliquer par une diminution des populations de rats musqués sur ces territoires mais aussi par un nombre de piégeurs en diminution. Par ailleurs, les piégeurs les plus nombreux restent globalement aux mêmes endroits. Cela induit une diminution de la population de rats musqués et donc une baisse de captures.

Une augmentation des prises de rongeurs aquatiques envahissants est observée sur le PETR Pays de Thiérache induite par la mise en place d'une prime à la capture et l'animation des piégeurs volontaires par les GIC et la fédération des chasseurs de l'Aisne depuis 2022.

Renseignement des linéaires des cours d'eau piégés

FREDON Hauts-de-France, les GDON, l'AGPPA 02 et la FDC 02, ont fournis d'importants efforts afin de regrouper un ensemble d'informations par piégeur bénévole dont le nombre de captures, le montant de l'indemnité perçu, le nom de la commune piégée, le nom du cours d'eau piégé et la longueur du linéaire traité quand cela est possible. Ces informations ne sont pas toujours évidentes à obtenir pour les piégeurs volontaires.

La carte présentant le nombre de piégeurs de rongeurs aquatiques envahissants par piégeurs volontaire sur chaque commune peut mettre en évidence les secteurs où il manque des piégeurs (secteurs sans piégeur mais avec une problématique connue). Par exemple, sur le GDON de l'arrondissement de Béthune, il y a de plus en plus de commune couverte par des piégeurs au nord du GDON. Au Sud, il y a moins de cours d'eau donc la problématique est moins importante voir inexistante, c'est pourquoi les piégeurs ne sont pas mobilisés.

La carte présentant le nombre de capture de rongeurs aquatiques envahissants par piégeurs volontaire sur chaque commune peut mettre en évidence les secteurs où il manque des piégeurs (secteurs non piégés ou secteur où le nombre de prises par piégeur est élevé). Par exemple, sur le GDON de la région d'Audruicq, toutes les communes sont couvertes par au moins 1 piégeur mais le nombre de prise par piégeur varie d'une année à l'autre.

Bilan

- 4 GDON bien engagés dans l'opération depuis 2016, rejoints par 2 territoires de l'Aisne (entre 2022 et 2024) et par 1 GDON du Nord en 2023.
- Importance de l'implication des piégeurs volontaires dans la lutte contre le rat musqué et le ragondin
- Réalisation de cartographies de localisation des piégeages bénévoles du rat musqué et du ragondin

La poursuite du piégeage vise une meilleure maîtrise des populations de rats musqués et de ragondins sur ces territoires.

En 2025, la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants se poursuit et se développe auprès du GDON de l'arrondissement de Béthune, du GDON de la région d'Audruicq, du GDON du pays de St Omer, du GDON du Boulonnais, le GDON SABEM, de la FDC 02 sur le territoire du PETER Pays de Thiérache, du GIC de la Champagne Crayeuse sur le territoire de la Communauté de communes de la Champagne Picarde, et de l'AGPPA 02 sur les territoires de communauté d'agglomération du St Quentinnois et de la communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

Mme Véronique TEINTENIER félicite le travail réalisé par FREDON Hauts-de-France et les acteurs de la lutte sur le territoire de la Région Hauts-de-France. Elle soulève l'importance d'assister à ces réunions pour comprendre la nécessité de lutter contre ces espèces invasives. Elle se réjouit de la baisse drastique des rats musqués depuis 9 ans mais s'inquiète de l'augmentation de la présence du ragondin. Elle rappelle la volonté de la Région Hauts-de-France d'étendre la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants à l'ensemble de la région, augmentant ainsi sa participation financière tout en continuant à participer à hauteur de 0,50 € par prime à la capture. Elle insiste sur l'importance de sensibiliser et former de jeunes piégeurs face à cette menace pour notre patrimoine naturel régional.

4. Extension et maintien de la lutte à l'échelle des Hauts-de-France (Mme Margot DEGEZELLE, FREDON Hauts-de-France)

Cf Diaporama Bilan de la lutte contre les RAE en HDF – Campagne 2024

Mme Margot DEGEZELLE ajoute qu'avec le soutien de la Région Hauts-de-France et de la DRAAF/SRAL Hauts-de-France en 2024, FREDON maintient la lutte existante en accompagnant les groupements et étend la lutte collective sur l'ensemble de la région afin de faire valoir le travail des piégeurs volontaires sur l'ensemble des territoires de la région.

5. Communication (Mme Margot DEGEZELLE, FREDON Hauts-de-France)

Cf Diaporama Bilan de la lutte contre les RAE en HDF – Campagne 2024

Mme Margot DEGEZELLE rappelle qu'un poster a été créé par FREDON Hauts-de-France et qu'il peut être prêté si besoin. Différents salons et conférences ont permis en 2024, de sensibiliser la population sur les enjeux liés à la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants. Les salons sont aussi un moyen de promouvoir les différentes actions réalisées en région.

6. Perspectives 2025 et plus (Mme Margot DEGEZELLE, FREDON Hauts-de-France)

Cf Diaporama Bilan de la lutte contre les RAE en HDF – Campagne 2024

Mme Margot DEGEZELLE rappelle que le 11 juillet 2024, l'assemblée de la réunion bilan a voté pour l'augmentation harmonisée d'une prime à la capture à 2,50€ à partir de janvier 2025.

Mme Margot DEGEZELLE ajoute qu'avec le soutien de la Région Hauts-de-France et de la DREAL Hauts-de-France (via le Fonds vert) en 2025, FREDON continuera le maintien de la lutte existante en accompagnant les groupements et mobilisera les différents territoires afin d'étendre la lutte collective sur l'ensemble de la région et de faire valoir le travail des piégeurs volontaires sur l'ensemble des territoires de la région.

Conclusion :

On observe une diminution globale des captures de rongeurs aquatiques envahissants depuis 9 ans. Les rats musqués sont présents majoritairement dans le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme et les ragondins dans l'Aisne et l'Oise et tendent à conquérir les autres territoires.

Les piégeurs restent motivés, leur implication est essentielle, néanmoins des zones moins piégées et, où la lutte est moins coordonnée existent. Les actions des piégeurs volontaires et professionnels sont complémentaires.

Mme Margot DEGEZELLE remercie les présidents de GDON, les acteurs de la lutte collective contre le rat musqué et le ragondin, et les financeurs.

M. Alain TOURNIER conclut la réunion en énonçant les grands objectifs de ces prochaines années :

- Augmenter le nombre de piégeurs volontaires et donner envie de participer à cette lutte collective
- Fédérer et animer les réseaux de piégeurs pour une meilleure efficacité de la lutte sur les territoires
- Convaincre les élus de l'intérêt général des actions menées et de leur utilité sanitaire et environnementale.

Définition des abréviations utilisées dans ce compte-rendu :

ADGCPPA : Association Départementale des Gardes-Chasse Particuliers et des Piégeurs Agréés

ADPAOGP : Association Des Piégeurs Agréés de l'Oise et Gardes Particuliers

AGPPA 02 : Association des Gardes Particuliers Piégeurs Agréés de l'Aisne

APANGA : Association des Piégeurs Agréés du Nord et des Gardes Assermentés

ARB : Agence Régionale de la Biodiversité

DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

FDC 02 : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aisne

FDC 59 : Fédération Départementale des Chasseurs du Nord

FDC 60 : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise

FDC 62 : Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais

FDC 80 : Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

FRC : Fédération Régionale des Chasseurs

FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

GDS : Groupement de Défense Sanitaire

G(I)DON : Groupement (Intercommunal) de Défense contre les Organismes Nuisibles

GDON SABEM : Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles Scarpe Aval, Bas Escaut et de la Marque

GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique

HDF : Hauts-de-France

MEL : Métropole Européenne de Lille

OFB : Office Française de la Biodiversité

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PNR : Parc Naturel Régional

RAE : Rongeurs Aquatiques Envahissants

SMABE : Syndicat Mixte d'aménagement du bassin de l'Erclin

Smage Aa : Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

SMAPI : Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations

SRAL : Service Régional de l'Alimentation

USAN : Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord

VNF : Voies Navigables de France